



# COMMISSION DES CHAMPIONNATS

Réunion du 30 mars 2022 - PV N°29

**PRESENTS** : Mme COMBEAU Anne-Marie - MM. RAIGNIER Christian (Président) - COMBEAU Jean Jacques - DOUGNAC Daniel - PLU Dominique - BRIDIER Damien

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV. 2 des R.P. du District).

## ***EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DES 18, 19 ET 20.03.2022***

### **FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS**

#### **DISCIPLINE**

DEPARTEMENTAL 1

N°50147.2 FAUX - NOTRE DAME DE SANILHAC

DEPARTEMENTAL 2

Poule B N°50328.2 ANNESSE ET BEAULIEU - COC CHAMIERES 2

DEPARTEMENTAL 3

Poule A N°50413.2 PERIGORD VERT - JUMILHAC

Poule D N°50612.2 LA ROCHE CHALAIS - COURSAC

Poule E N°50676.2 VERGT 2 - NOTRE DAME DE SANILHAC 2

DEPARTEMENTAL 4

Poule B N°51232.2 HAUTEFORT - CONDAT 3

#### **STATUTS ET REGLEMENTS**

DEPARTEMENTAL 2

Poule A N°50238.2 BOULAZAC 2 - PAYS DE FENELON

### **FEUILLE DE MATCH INCOMPLETE OU NON CONFORME**

DEPARTEMENTAL 3

Poule D N°50612.2 LA ROCHE CHALAIS

### **FORFAIT D'UNE JOURNEE**

Les équipes ci-dessous sont déclarées battues sur le score de 3 buts à 0 et sont pénalisées d'un point au classement en application de l'article 19 des Règlements Généraux de le LFNA.

DEPARTEMENTAL 3

Poule C N°50545.2 PAYS BEAUMONTOIS 2

FEMININES A 8 INTERDISTRICTS 24-47

N°53671.2 MONFLANQUIN

CHALLENGE DES EXEMPTS

N°53659.1 ST PAUL LA ROCHE

Ces clubs seront débités d'une amende de 30 €.



# COMMISSION DES CHAMPIONNATS

Réunion du 30 mars 2022 - PV N°29

DEPARTEMENTAL 3

Poule A N°50411.2 CHAMPAGNAC DE BELAIR

Poule B N°50481.2 TERRASSON PORTUGAIS

N°50412.2 GENIS SALAGNAC

DEPARTEMENTAL 4

Poule B N°51234.2 TERRASSON USA 2

Poule C N°50809.2 COURS DE PILE

FEMININES A 11

N°52087.2 PINEUILH BERGERAC 2

Ces clubs seront débités d'une amende de 40 € (2<sup>ème</sup> forfait).

## **CONTROLE DES LICENCIES SUSPENDUS**

DEPARTEMENTAL 2

Poule A N°50237.2 FOOT SUD BASTIDE - PERIGORD CENTRE 2

1 joueur du club de PERIGORD CENTRE a participé à la rencontre de l'équipe 2 du 27/03/2022 alors qu'il était suspendu. La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de PERIGORD CENTRE 2 sur le score de 3 buts à 0 et 1 point de pénalité au classement, inflige une amende de 60 € au club et transmet le dossier à la commission de discipline.